

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1238

Artikel: Budget d'austérité vaudois : une économie dangereuse
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une économie dangereuse

BASE JURIDIQUE

«En vertu de l'article 293, al 2, CCS, le droit public cantonal règle le versement d'avances pour l'entretien de l'enfant lorsque les père et mère ne satisfont pas à leur obligation d'entretien».

«Cependant, tous les créanciers ne sont pas égaux, car le versement d'avances dépend dans chaque canton de certaines conditions dictées par une interprétation stricte ou large de l'art. 293. L'octroi d'avances peut donc dépendre de la solvabilité du débiteur, de la situation financière de la requérante, du domicile du débiteur, etc. Il en résulte des discriminations entre les ayants droit des différents cantons, tous titulaires d'un même droit à l'entretien» (in *Pensions alimentaires*, P. Gilliland et al., Editions Réalités sociales, 1985).

(vb) Quand les journaux ont rapporté, début octobre, les grandes lignes du projet de budget 1996, présenté à la presse par le Conseil d'Etat, le sang des mères chefs de famille n'a fait qu'un tour.

Celles-ci, groupées au sein de l'Association des familles monoparentales et recomposées (AFMR), ont tenu illico une conférence de presse. Afin d'économiser quelque 850 000 francs, on allait supprimer l'avance de recouvrement des pensions alimentaires dues par des pères insolvable, ou dont le domicile n'est pas connu. Economie d'ailleurs à revoir à la baisse, puisque c'est l'aide sociale qui prendra alors le relais, pour ces mères à bas revenus. Ce qui change beaucoup de choses. D'un droit dont les milieux féminins se sont réjouis, parce qu'il est une avancée dans la reconnaissance des difficultés que rencontrent ces familles, on passe à des prestations d'assistance, auxquelles toutes les mères concernées n'auront pas accès, beaucoup plus humiliantes, et remboursables (lorsque la situation financière le permet).

Pour l'AFMR, ce sont les mères les plus fragiles financièrement qui seront ainsi touchées par cette mesure, qui risque bien d'être

acceptée lorsque le Parlement discutera du budget (en janvier seulement, après le refus par la Commission des finances de le présenter aux députés, certaines économies Orchidée n'ayant pas été imputées sur les comptes concernés). C'est un fait, les mères qui demandent des avances sur pensions alimentaires ont des revenus qui se situent au bas de l'échelle. N'ayant plus de liens avec le père de leur enfant ou ne pouvant compter sur lui, s'il se débat lui-même dans des conditions difficiles, elles se retrouvent particulièrement isolées.

Avec une association à moyens très limités, sans groupe de pression pour les soutenir, les mères chefs de famille sont une cible toute trouvée pour des mesures dont la mesquinerie le dispute à l'absence de clairvoyance. A-t-on pensé aux effets d'un climat familial rendu encore plus difficile sur les principaux intéressés, les enfants et les adolescents?

Loin de vouloir conforter l'idée qu'en période de déficits publics le secteur social serait a priori intouchable, il s'agit de rappeler que les prestations de l'Etat dans ce domaine remplissent un rôle de cohésion dans la société, rôle qui était assuré autrefois par le réseau familial. Aujourd'hui, quand une mère seule doit travailler encore plus pour parvenir à un revenu suffisant, qui assure à la maison présence, prestations éducatives et affectives? ■

GENÈVE

Le pied sur le frein

(jd) Face au marasme que connaît le marché de la construction, le Conseil d'Etat a proposé récemment un assouplissement de la législation sur la démolition, la transformation et le changement d'affectation des immeubles d'habitation (DP 1226 «Le logement toujours au centre des conflits»). Aussitôt l'Association de défense des locataires (Asloca) a annoncé le lancement d'un référendum, allant même jusqu'à préconiser un renforcement des dispositions en vigueur.

Or la crise dans le secteur de la construction, ainsi qu'une détente certaine sur le marché du logement, ont changé les données du problème. Cette situation nouvelle devrait être l'occasion d'imaginer une loi apte tout à la fois à contenir une possible et future flambée spéculative et à stimuler la rénovation d'un parc immobilier en mauvais état. Cette stimulation viendrait à point pour un secteur qui a perdu la moitié de ses emplois au cours des dernières années.

Nous posons alors la question de la capacité des forces politiques genevoises à répondre à ce défi. Dans l'intervalle, ce sont les métiers de la construction – syndicats et patrons – qui sont montés au créneau, en proposant leur propre version de la révision

ainsi qu'un bonus à la rénovation de 20 millions sur deux ans et une adaptation des prescriptions sur les économies d'énergie, de manière à ne pas décourager des travaux de rénovation.

Les métiers du bâtiment ont bien pris garde de consulter largement partis et organisations diverses. Dans l'attente du résultat, la commission compétente du Grand Conseil a d'ailleurs suspendu ses travaux.

Las, les organisations de locataires ne l'entendent pas de cette manière: après avoir tout d'abord exprimé la volonté de soutenir un compromis, elles refusent maintenant de simplement entrer en matière. Sont-elles vexées de voir d'autres qu'elles se profiler sur leurs chasses gardées, celles de la protection des locataires? Possible. Mais leur attitude intransigeante et leur volonté déclarée de se mesurer au Conseil d'Etat devant le peuple laissent apparaître un autre enjeu: faire subir une nouvelle défaite au gouvernement monocolore dans ce face-à-face rituel et stérile qui caractérise le débat politique genevois depuis deux ans. Quand on sait que l'Asloca est solidement tenue en mains par des ténors de l'extrême-gauche, par ailleurs fidèles lieutenants de Christian Grobet, on peut craindre que la cause des locataires comme celle de l'emploi dans la construction ne soient en l'espèce que des préoccupations secondaires. ■